



**Intellectual Property
Ontario**

Vous souhaitez desservir les clients de PIO?

**Appel à manifestations d'intérêt d'avocats en PI, de
professionnels en PI et de fournisseurs de
services de PI**

**Posez votre candidature pour vous joindre à notre brochette de
fournisseurs de services!**

Propriété intellectuelle Ontario (PIO) permet à ses clients de bénéficier des services de qualité d'une série de fournisseurs chevronnés sélectionnés ayant de l'expertise dans divers domaines liés à la protection, à la stratégie et à la commercialisation de la PI.

PIO vous invite à poser votre candidature pour faire partie de la brochette des fournisseurs de services de PIO. À cet égard, PIO cherche actuellement **des personnes ayant une vaste expérience éprouvée, dont :**

- **des avocats en PI (autorisés en vertu de la Loi sur le Barreau les autorisant à pratiquer le droit en Ontario en qualité d'avocat),**
- **des agents de brevets et des agents de marques de commerce (autorisés en vertu de la Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (Canada)),**
- **des professionnels de l'attribution de permis,**
- **des professionnels de l'analyse du marché de la PI /du système des brevets, et**
- **des experts en évaluation de la PI, entre autres.**

Les candidats doivent être en mesure de prouver leur expertise et leur capacité d'offrir des services de PI dans au moins un des secteurs suivants :

- les technologies médicales

- les sciences de la vie
- l'intelligence artificielle (IA) et technologies axées sur les données
- les technologies automobiles (véhicules électriques et autonomes)
- les technologies minières
- la fabrication de pointe
- les technologies agricoles
- les technologies propres
- les nanotechnologies

Les services de PI comprennent la rédaction et le dépôt des demandes de brevets/concepts industriels/marques de commerce, et les poursuites connexes, le cas échéant, la correspondance avec l'OPIC/USPTO, la sollicitation et la direction d'agents étrangers concernant les dépôts et les poursuites à l'étranger, la création et l'orientation d'images de marque, la rédaction/négociations de permis et d'ententes concernant la PI, la recherche et la préparation de rapports panoramiques sur la PI, la réalisation d'évaluations de la PI, etc.

Les fournisseurs de services entretiendront une relation indépendante avec les clients de PIO. On attend des fournisseurs de services inscrits qu'ils travaillent avec leur client de PIO pour remplir et signer le gabarit de l'énoncé de travail (EDT) remis par PIO qui contient les détails des services à fournir. PIO exige un EDT rempli et signé par le client et le fournisseur de services, puis autorisé par PIO, avant que le travail lié à la PI puisse débuter et faire l'objet d'un remboursement partiel par PIO une fois terminé.

PIO n'aura pas de relation directe avec les fournisseurs de services. Le rôle de PIO se limitera à la supervision du processus d'EDT et à l'offre d'une aide financière à ses clients pour couvrir une partie des honoraires des professionnels leur ayant fourni des services en son nom ainsi que les dépenses connexes admissibles. Les fonds de PIO seront versés aux clients sous forme de remboursement et constitueront une subvention partielle, jusqu'à concurrence d'un maximum établi. Les clients paieront de leur poche les honoraires professionnels restants, les dépenses non admissibles et les taxes.

Attentes

On attend des fournisseurs de services inscrits qu'ils :

- offrent des services de PI concernant : les technologies médicales, les sciences de la vie, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies axées sur les données, les technologies automobiles (véhicules électriques et autonomes), les technologies minières, la fabrication de pointe, les technologies agricoles, les technologies

propres et les nanotechnologies;

- soient disposés à travailler avec PIO pour offrir aux clients de PIO des services à frais fixes raisonnables fondés sur un tarif préférentiel, et en mesure de le faire;
- s'efforcent d'offrir aux client de PIO des services dans des délais très courts.

Plus d'information

Veillez remplir ce [formulaire en ligne](#) d'ici au **24 novembre 2023** si vous souhaitez faire partie de la brochette des fournisseurs de services de PIO et que vous :

- ✓ pouvez prouver votre expertise en PI ainsi que votre capacité de desservir des clients en Ontario à titre de conseillers juridiques ou commerciaux en PI;
- ✓ détenez une expertise éprouvée en protection, stratégie et commercialisation de PI dans au moins l'un des domaines suivants : les technologies médicales, les sciences de la vie, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies axées sur les données, les technologies automobiles (véhicules électriques et autonomes), les technologies minières, la fabrication de pointe, les technologies agricoles, les technologies propres et les nanotechnologies;
- ✓ avez au moins **10 années d'expérience** à titre d'avocat en PI ou d'agent de brevet ou de marque de commerce ou dans une autre profession liée à la PI.

Actuellement, PIO souhaite tout particulièrement recevoir des candidatures de professionnels de l'attribution de permis, d'agents des marques de commerce, d'évaluateurs de la PI et de professionnels du système des brevets.

Les personnes sélectionnées seront invitées à participer à des événements et à des sessions de réseautage organisés par PIO durant lesquels elles auront l'occasion d'élargir leur profil tout en renforçant leur capacité au sein de l'écosystème de la PI de l'Ontario. Les fournisseurs de services inscrits devront fournir une rétroaction visant à évaluer l'expérience utilisateur et la satisfaction du client.

Accessibilité

Si vous avez besoin d'autres renseignements ou d'accommodements dans d'autres formats, veuillez communiquer avec PIO, à info@ip-ontario.ca.